



NOTE D'INFORMATION

Aménagements provisoires - rue Principale – HOHROD

Madame, Monsieur,

La commune de Hohrod est un village traversé par une route départementale. Souvent sans trottoir, compte-tenu de la largeur restreinte de l'emprise publique, la vitesse des véhicules qui emprunte cette route est un sujet de discussion récurrent.

En concertation avec les services de la Communauté Européenne d'Alsace (CEA), qui valident tout aménagement sur les routes départementales, des dispositifs provisoires, prêtés par la CEA, vont être mis en place au niveau de la Mairie et ses abords afin d'apaiser la circulation dans ce secteur.

Ce test débutera à compter **du lundi 16 mai 2022**, pour une durée approximative de 4 semaines, afin d'évaluer la pertinence de ces aménagements. Ces derniers tiennent notamment compte des contraintes suivantes : conserver un passage libre de 3,50 m pour le déneigement, assurer la continuité de l'écoulement des eaux pluviales, prendre en considération les véhicules type bus, tracteurs et camions.

Des adaptations pourront, si besoin, être réalisées pendant la durée de ce test. Les schémas suivants vous expliquent les principes des aménagements provisoires. Un retour sera réalisé à la fin du test pour juger de la pertinence et de leurs mises en œuvre pérennes.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Bien à vous,

Matthieu Bonnet et l'équipe du Conseil Municipal.



Vues schématiques des 2 aménagements provisoires

